

La définition contemporaine du projet francophone : la responsabilité comme inscription dans la modernité.

Arnaud Pannier

► **To cite this version:**

Arnaud Pannier. La définition contemporaine du projet francophone : la responsabilité comme inscription dans la modernité.. Éthique et responsabilité pour la didactique des langues au XXème siècle., DILTEC, Valérie Spaëth, Oct 2016, Paris, France. hal-01445085

HAL Id: hal-01445085

<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01445085>

Submitted on 24 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication. Ethique et responsabilité. Pour la didactique des langues au XXI^e siècle.

Arnaud PANNIER

La définition contemporaine du projet francophone : la responsabilité comme inscription dans la modernité

Mesdames, Messieurs

Cette réflexion va nous permettre de nous interroger sur le projet de la Francophonie, le projet d'une organisation, qui justifie son action politique par la pratique partagée de la langue française. La question sous-jacente à cette réflexion pourrait être celle-ci : le partage d'une langue peut-il servir de cadre à l'exercice d'une responsabilité politique ?

Je vais tenter de travailler autour de cette question à travers trois étapes successives :

- Identité et frontière : qu'est ce qu'une identité francophone ?
- Sur quel(s) territoire(s) peut s'exercer une responsabilité politique francophone ?
- De quelle légitimité peut se prévaloir la Francophonie pour engager la responsabilité politique de son projet ?

Une identité francophone ?

Le monde contemporain nous place en effet dans de douloureux paradoxes, et les frontières actuelles semblent d'étranges produits de l'Histoire, qui interrogent chacun sur son identité profonde. Je suis français, je suis européen, je suis francophone, je suis citoyen du monde... L'identité moderne, se construit sans doute dans un jeu de cercles concentriques. Mais ces cercles articulés les uns aux autres rentrent en tension et les frictions qui en résultent remettent férocement en cause les quelques croyances dont nous aurions besoin pour, paisiblement, « être au monde ». On aimerait trouver là où on habite le confortable sentiment d'être chez soi, dans un espace familier où le monde, paisiblement, ne vous surprend pas. On aimerait aussi goûter au plaisir élastique et excitant, où que l'on soit, d'être en situation d'étrangeté et d'étonnement vis-à-vis de ce qui nous entoure.

L'identité moderne, dite multiple, est difficile à assumer. Le libéralisme valorise ses multiples facettes dont il aimerait favoriser les jeux concentriques.

Dans le même temps, les conservatismes de toutes espèces rendent l'expression identitaire suspecte, dans la mesure où ils créent une ligne de faille entre moi (ou nous) et les autres (eux), une ligne qu'il est de plus en plus difficile de positionner sur une carte géographique.

La recherche d'une identité nous pousse nécessairement à l'exercice d'une responsabilité individuelle en mettant chacun en situation de se déclarer membre de telle ou telle collectivité humaine.

Le capitalisme triomphant ne nous aide pas beaucoup. Après avoir représenté un formidable catalyseur du progrès, en assurant à une population de plus en plus importante, un accès aux ressources de la technologie, il est aujourd'hui une force majoritairement déstabilisatrice, susceptible d'animer des rapports de force de plus en plus complexes à appréhender, entre des populations qui n'ont plus forcément besoin d'habiter le même territoire pour s'allier autour de revendications communes.

La langue accompagne ces évolutions politiques et économiques et constitue un critère important nécessaire à chacun pour prendre position. Le contexte contemporain hésite entre promotion du plurilinguisme, rivalités de quelques « grandes » langues dites de communication internationale, perspectives technologiques qui dessinent un incertain horizon d'intercompréhension. Dans ce panorama, chaque locuteur, en fonction de son histoire personnelle, de son parcours, est aujourd'hui en mesure de décliner son identité grâce à la palette linguistique qu'il maîtrise. Ce locuteur possède donc une identité linguistique complexe qui interroge sa capacité à investir un monde contemporain où l'identité n'est jamais univoque. Les frontières sont brouillées et ne suffisent plus à contenir les identités singulières ou collectives.

Bernard REITEL a montré la complexité de ce qui est engagé à travers la notion de frontière dans son article *la frontière internationale, objet sémique, processus multidimensionnel, interface signifiante* (2011). La frontière est en effet tout à la fois :

- Le produit d'un processus de construction de l'Etat moderne : elle est le construit historique, fruit de la rencontre entre d'une part le projet politique d'une Nation et d'autre part l'assentiment d'une population qui adhère à cette proposition politique.
- Une réalité polysémique, en permanente resémantisation selon qu'on la considère dans une perspective juridique, symbolique, politique...
- De fait, la frontière est aussi la manifestation concrète d'un jeu d'interfaces, articulant le dehors et le dedans, autorisant la gestion pratique des flux à travers la prise en considération des perméabilités. La

frontière est un outil de la régulation qui permet de penser la porosité entre distance et proximité.

C'est dans ce cadre que je souhaite m'interroger sur le projet d'un français comme « langue partagée ». L'usage de cette langue légitime en effet une structure politique comme l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui réunit depuis le Sommet de Dakar en 2014, 80 pays membres ou observateurs, un rassemblement qui permet à l'OIF de revendiquer le statut de seconde organisation multilatérale mondiale, après l'ONU. Cette communauté politique réunit tous les deux ans, à l'occasion des Sommets Internationaux de la Francophonie, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres. Elle s'accorde à cette occasion sur un projet qui à l'initiale était plutôt linguistique et culturel, mais qui aujourd'hui embrasse la plupart des champs d'activités qui font l'objet de partenariats entre les sociétés humaines. Ce projet repose sur l'idée d'une langue partagée qui fonde une communauté de valeurs dans laquelle les 80 Etats acceptent de se reconnaître. 80 États répartis sur les 5 continents, qui associent donc une communauté humaine profondément diverse et dont les représentants politiques s'accordent pour exercer une responsabilité collective sur la marche du monde « tel qu'il va ».

Comment l'usage d'une langue, qui recouvre des pratiques hétérogènes et occupe des statuts très divers au sein de chacun des pays concernés, peut-il légitimer l'émergence d'un projet politique multilatéral? À quel cadre éthique est-il fait référence dans la mise en œuvre d'un projet politique qui s'emploie à proposer à chacun des citoyens un vaste horizon d'attente commun qui constituerait la version la plus aboutie de l'identité moderne ?

Second mouvement :

L'objet de cette première analyse consiste tout d'abord pour nous à considérer l'aspect profondément relatif de l'inscription du projet de l'OIF au sein d'un « territoire » de la francophonie. Or l'exercice d'une responsabilité politique francophone est nécessairement dépendant de la façon dont ce territoire est considéré.

Au terme de chacun des sommets de la Francophonie, les différents chefs d'État et de gouvernement adoptent un texte politique cadre, appelé « déclaration » qui définit le cadre stratégique de l'action francophone au cours des deux années à venir. C'est sur la base de ce mandat que les différents opérateurs ou partenaires

de l'OIF, telle l'Agence Universitaire de la Francophonie peuvent mener leurs actions de terrain dans leur champ respectif de compétences.

La dernière déclaration en date a été adoptée à Dakar, au terme de la XV^e Conférence, qui s'est déroulée dans la capitale sénégalaise, les 29 et 30 novembre 2014.

Il s'avère particulièrement intéressant d'observer dans ce texte le statut de la frontière afin d'étudier les représentations de l'espace francophone qui s'y jouent, et les contradictions qui y surgissent parfois.

La Déclaration de Dakar est un texte plutôt court (8 pages), découpé en 48 paragraphes. Ces paragraphes envisagent l'action politique francophone selon ses différents champs d'intervention (santé, éducation, droit...). Or, il est notable que la frontière recouvre dans un tel texte des réalités très diverses.

Nous souhaitons ici relever trois façons de considérer la problématique de la frontière afin d'illustrer la géographie toute relative dans laquelle se déploie le projet francophone.

Sur le plan politique tout d'abord, la notion de frontière est parfois présentée comme une garantie de paix et de stabilité, qu'il convient de préserver :

[Nous] À cet égard, décidons de renforcer notre action face à ce danger qui pèse sur la paix et la sécurité internationales et d'accompagner les efforts de sécurisation des frontières et de coopération internationale et régionale pour lutter contre l'implantation des réseaux terroristes et de criminalité transfrontalière (OIF, 2014, paragraphe 13).

Dans l'optique de ce paragraphe, les forces susceptibles de transgresser les frontières apparaissent en mesure de menacer les États. Au contraire, le politique serait un contrepois permettant d'enrayer les grands déséquilibres internationaux. Afin de garantir la stabilité du monde contemporain et de stabiliser l'ordre géopolitique mondial, l'action volontariste de l'OIF consiste donc à organiser un dialogue serein entre les États afin d'entraver la capacité déstabilisatrice de nouveaux fléaux (terrorisme, criminalité organisée...). L'évolution contemporaine des relations géopolitiques est donc perçue de façon essentiellement négative. La frontière est un gage de stabilité autour de laquelle peut s'engager le partenariat politique. Le franchissement de la frontière relève au contraire d'une transgression et d'une remise en cause de l'ordre établi.

Toutefois, cette perception du territoire apparaît fort différente si l'on considère à présent l'angle économique du projet francophone. Ainsi nous relevons :

[Nous] décidons de renforcer l'action économique dans l'espace francophone ainsi que la coopération et la solidarité en faveur de l'insertion

des jeunes et des femmes. À cet égard, adoptons la Stratégie économique pour la Francophonie et encourageons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, créatrices de richesses. [...] Veillerons à faciliter la mobilité des entrepreneurs, des femmes et de jeunes (OIF, 2014, paragraphe 27).

La géographie francophone est ici considérée comme un « espace » marqué par l'unité et le singulier, là où précédemment « les frontières » impliquaient le morcellement et le pluriel. L'économie est ainsi une dynamique créatrice de liens, notamment grâce à la coopération et à la solidarité qu'elle autorise entre les États. La stratégie francophone s'emploie à « faciliter la mobilité » ou à favoriser « l'insertion », notamment des jeunes et des femmes qui apparaissent comme les principaux vecteurs du développement. Le paradigme change donc profondément de nature entre les paragraphes 13 et 27 de la Déclaration de Dakar. Tandis qu'en matière de lutte contre le terrorisme l'action francophone vise à stabiliser les frontières, elle s'emploie au contraire en matière d'économie à les rendre moins étanches, et favoriser les flux entre les différents pays qui composent l'espace francophone. C'est au final la notion de responsabilité politique de l'action, centrale dans les deux paragraphes qui peut poser question puisque les dynamiques qui semblent engagées apparaissent, au moins de façon apparente, contradictoires.

Enfin, la problématique de la santé publique, abordée au paragraphe 40, ouvre sur des perspectives morales ou philosophiques, et offre même une troisième conception du rôle de la frontière dans la réflexion politique de la Francophonie :

[Nous] convenons que l'accès universel aux soins de santé de qualité constitue une exigence. Nous mobiliserons, aux niveaux national, régional et international, en faveur de la couverture maladie universelle. Demandons, à cette fin, à l'OIF de mobiliser ses réseaux et de constituer un cadre de coopération et de partage d'expériences pour permettre, notamment aux pays en développement, d'accélérer la transition vers une couverture maladie universelle (OIF, 2014, paragraphe 40).

Là encore, la géographie constitue une donnée gigogne qui apparaît, sous l'impulsion politique, comme susceptible de favoriser une intégration de plus en plus grande, sous l'égide du volontarisme politique. Mais le texte franchit ici un pas supplémentaire en faisant référence à l'universalisme du modèle de la couverture maladie, postulant l'unicité d'une citoyenneté francophone. L'action politique postule donc être en mesure d'agir pour garantir aux ressortissants francophones, au-delà des espaces territoriaux, une égalité de droits qui

présuppose l'existence d'une forme de politique multilatérale assumée et partagée par l'ensemble des pays impliqués dans le projet francophone.

Le projet francophone repose sur une dynamique d'inclusion territoriale qui se heurte à un contexte géopolitique contraignant et qui confronte sans cesse le projet à un principe de réalité.

Le monde francophone, lié par l'usage d'une langue unique, cherche à utiliser cette ressource commune pour bâtir un projet politique qui témoigne de l'exercice partagé d'une responsabilité. Mais l'idéal politique d'un espace géographique unifié par la langue n'est pas univoque et se trouve sans cesse confronté à l'éclatement du territoire dans lequel il tente de se dessiner.

Troisième mouvement :

On en vient donc à s'interroger sur le contraste entre la Francophonie comme intention multilatérale, s'employant à fédérer une communauté d'États autour d'un projet global marqué par l'unité, et un discours aux stratégies hésitantes, qui joue du statut des frontières pour accommoder son propos au contexte contemporain.

Cette ambiguïté recouvre celle de la langue partagée, qui dans un rôle centripète assume une fonction politique unificatrice mais qui, dans l'actualisation de son intention, et dans le processus de négociation qu'elle s'emploie à mettre en œuvre, révèle toutes les limites de son projet, souligne toutes les frontières, toutes les lignes de démarcation, et tous les reliefs de la mosaïque initialement rassemblée.

Toute cette ambiguïté du projet pose au final la question de la légitimité d'un projet ambigu.

Pour expliciter ce point, je souhaiterais faire référence à un extrait du discours du Président Chirac, particulièrement révélateur et prononcé à l'occasion du Sommet de Bucarest, consacré en 2006 aux nouvelles technologies. Ce discours traduit l'ambivalence d'un projet francophone, écartelé entre d'une part la volonté politique de construire un espace de vie commun et d'autre part un principe de réalité qui circonscrit fortement le champ des possibles.

Les jeunes de nos pays aspirent au vent du large. Les technologies de l'information leur donnent un moyen supplémentaire de faire vivre cette aspiration à l'universel, de l'ancrer dans leur vie quotidienne. Grâce à elles, nos collégiens, nos lycéens, nos étudiants deviennent en réalité, des citoyens du monde. [J. Chirac, discours de Bucarest, 2006]

On observe, dans ce court paragraphe, le cheminement qui conduit de l'évocation du *vent du large* à la locution adverbiale *en réalité*. L'opposition des couples sémantiques *universel / vie quotidienned*'une part et *aspirer / ancrerd*'autre part témoignent du caractère presque schizophrénique d'un projet qui s'emploie à tenir des objectifs contradictoires. Les nouvelles technologies apparaissent ici comme la marque d'un pis-aller, l'outil d'une interconnexion mondiale, certes proche des desiderata d'une jeunesse hyper-connectée, mais qui *en réalité* ne parvient pas à favoriser la circulation géographique qui légitimerait pleinement le projet politique et humain de la Francophonie. La citation s'achève sur la référence abstraite au *citoyen du monde*, une mention qui dilue le projet explicitement francophone, érode ses contours et lui fait perdre ses capacités de signification.

Il faudrait ici prendre le temps d'analyser en parallèle la stratégie Jeunesse de la Francophonie, qui a notamment donné lieu à la production d'un document stratégique lors du dernier Sommet de la Francophonie à Dakar, pour la période 2015-2022. Intéressant notamment d'observer que la problématique de la mobilité est comme « circonscrite » au sein de l'objectif 2.3 de cette stratégie : *agir en faveur de la mobilité des jeunes et de leur mise en réseau aux niveaux local, national, régional et international*. Significatif que toutes les formes de mobilité ne soient envisagées qu'à travers les outils mis en place par les opérateurs francophones (via l'AUF, le volontariat francophone ou les Jeux de la Francophonie) qui créent ainsi les conditions de la réalisation d'une mobilité... la Francophonie est ainsi une entreprise performative, qui acquiert du politique le réseau dans lequel la mobilité francophone est engagée, ce qui représente aussi une façon très étroite de la contrôler.

Le projet francophone semble donc sous-tendu par deux niveaux de responsabilité parallèles, l'un d'ordre mythologique, qui explore un potentiel dénué de contraintes, et le second qui dans l'ordre de l'agir, ne progresse que dans la mesure où il parvient à élaborer les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette répartition ouvre toutefois sur la question du caractère artificiel d'un tel projet.

Pour achever toutefois cette réflexion avec optimisme, il conviendrait d'observer que ce cadre de mise en œuvre du projet correspond peut-être de mieux en mieux aux évolutions géopolitiques récentes et permet de penser le projet francophone comme relativement adapté au contexte contemporain.

J'évoquerai ici les réflexions de Jean-Marc COICAUD [2001] qui, de son côté, témoignait de l'urgence d'une articulation entre communauté politique et société civile:

L'application des méthodes et des mécanismes institutionnels nécessaires pour dépasser le stade des discours et créer un système de gouvernance internationale suppose avant tout une définition précise des acteurs concernés et de leurs compétences respectives. Les accords de partenariat et de participation ne devront d'ailleurs pas se limiter aux organisations internationales, aux États et aux acteurs internationaux privés. Il faudra trouver des moyens originaux pour y associer d'autres acteurs : les gens ordinaires. Cela peut sembler naïf ; mais comme la culture démocratique constitue, jusqu'à nouvel ordre, le cadre de référence de notre monde, il est tout simplement impossible d'établir un système de gouvernance internationale sans y associer, d'une façon ou d'une autre, les gens ordinaires.

Le projet francophone est effectivement passé dans un laps de temps assez court, d'une logique politique verticale à une logique horizontale qui permet aux sociétés civiles de collaborer, notamment grâce à la langue française qui se retrouve ainsi au centre du partenariat et trouve sa pleine légitimité.

En parallèle, si la Francophonie était, voici encore quelques décennies, essentiellement structurée par une épine dorsale Nord-Sud, elle apparaît aujourd'hui beaucoup plus complexe. On pourrait multiplier les exemples d'initiatives qui traduisent des dynamiques collaboratives Sud Sud, voire Sud Nord... les équilibres géographiques sont plus subtils qu'auparavant et des liens beaucoup plus complexes se tissent aujourd'hui entre des communautés humaines qui apprennent à collaborer de multiples façons.

C'est sans doute là ce qui peut nous engager à considérer avec un optimisme relatif cette organisation multilatérale, qui souvent, sans parvenir à dépasser dans la négociation politique le carcan des intérêts nationaux, en vient cependant, grâce au projet porté par ses opérateurs à redéfinir l'approche politique collaborative et à ainsi proposer un modèle contemporain et moderne de gouvernance mondiale.

Surtout, une telle démarche démine la difficulté de la transgression de la frontière. La complémentarité des approches Nord Sud, Sud Sud, Sud Nord, Nord Nord, permet de faire entrer les vents du large dans chacun des morceaux de la mosaïque francophone.

Une langue perçue comme outil d'ouverture permet une négociation politique et légitime des coopérations, qui à leur tour renforceront le cadre qui demain pourra légitimer de nouveaux projets du vivre ensemble.

La frontière est bien le lieu de porosité nécessaire à l'exercice de la responsabilité politique.

La langue, qui n'est d'aucune nation, reste ce passager aux semelles de vent, capable d'unir le territoire que la politique avait divisé.

Bibliographie :

Coicaud J.M., « Réflexions sur les organisations internationales et la légitimité internationale : contraintes, pathologies et perspectives », *Revue internationale des sciences sociales* 4/2001 (n° 170), p. 573-587, URL : www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2001-4-page-573.htm
DOI : [10.3917/riss.170.0573](https://doi.org/10.3917/riss.170.0573).

Foucher M., 2007, *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris, 249 pages.

Reitel B., 2011, « *La frontière internationale, objet sémique, processus multidimensionnel, interface signifiante* », *Workings Papers*, n°43, CEPS/INSTEAD, Eschsur-Alzette, 36 pages.
<http://www.ceps.lu/pdf/6/art1661.pdf>